

EDITO

Sommaire

Edito	1
Invitation	1
Le Centre du Village	2
Truc écolo	3
Urbanisme	4 à 6

Dès ses débuts, BdA s'est battu pour inscrire la commune dans une démarche de développement durable. Pour bref rappel, ce concept vise à intégrer les problématiques écologiques, sociales et économiques dans chaque réflexion. L'engagement de chacun-e est également encouragé dans cette approche. Minorisé, notre parti n'a pas souvent eu gain de cause lors des votes sur ce sujet au conseil municipal. Toutefois, nos idées ont lentement mûri dans les esprits des autres partis et finalement, l'Entente libérale a décidé de monter dans le train et a déposé une motion qui a relancé ce dossier en permettant la création d'un groupe de travail composé de représentants des trois groupes politiques représentés au Conseil municipal.

C'est une bonne chose car nous avons enfin pu réaliser l'un de nos grands objectifs, c'est-à-dire créer une organisation du développement durable qui soit ancrée dans le règlement du conseil municipal. Cette organisation est totalement novatrice sur le plan cantonal car pour la première fois, des individus non impliqués sur le plan politique auront la possibilité de donner des recommandations au conseil municipal par le biais d'une assemblée du développement durable. BdA a le plaisir de vous annoncer que c'est Dominique Anklin qui présidera le groupe de pilotage de cette organisation jusqu'à la fin de cette législature. Bien entendu, la création de cette organisation ne constitue qu'un premier pas. Le deuxième, tout aussi primordial, consistera à mettre en œuvre les principes qui ont été fixés en adoptant une démarche de type « Agenda 21 ».

Invitation Ouverte

BdA vous invite à partager la couronne des rois

Le Samedi 9 janvier dès 10h
(devant la Poste)



Comme vous le découvrirez en parcourant cette Dépêche, les sujets faisant appel à la notion de développement durable ne manquent pas ces temps, surtout dans le domaine de l'urbanisme qui est particulièrement propice à ce genre de réflexions. Ainsi l'aménagement du centre du village et du réseau routier "Chênaie – Mojone" font apparaître de manière particulièrement saillante l'interaction des problématiques sociales, écologiques et économiques.

Nous espérons vivement que de nombreux citoyen-ne-s de Bellevue prendront conscience des enjeux et auront envie de s'impliquer dans la construction future de notre commune, d'autant plus que ces projets sont exclusivement de la compétence de la communale. BdA se tient d'ailleurs à disposition des personnes intéressées.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année!

• **Raphaël Petite**

Le centre du village

Vous avez tous remarqué que Bellevue n'est pas doté d'un « centre du village » traditionnel composé d'une église, d'une école, de bâtiments communaux et de vieilles maisons villageoises. L'explication est historique.

Au Moyen-âge, la zone occupée par notre commune appartenait au Comté de Gex et était rattachée à la commune de Collex-Bossy. Toutefois, elle était prise en tenaille entre deux territoires appartenant à Genève : la ville elle-même et son Mandement de Genthod. Elle était donc le théâtre de nombreux conflits entre Genève et ses voisins, ce qui la rendait particulièrement instable. En résumé, le territoire actuel de la commune de Bellevue était une vaste forêt peuplée de loups et de brigands.

C'est 1816 seulement, suite à l'unification du territoire de Genève et à une modification du tracé de la route de Lausanne que de grandes familles genevoises s'intéressent à construire des propriétés au bord du lac. Dès lors, les conditions permettant le développement de Bellevue sont réunies. Ce développement s'effectue alors autour des grandes propriétés des patriciens genevois et des commerces liés au transit sur la route de Lausanne (auberges et garages notamment).

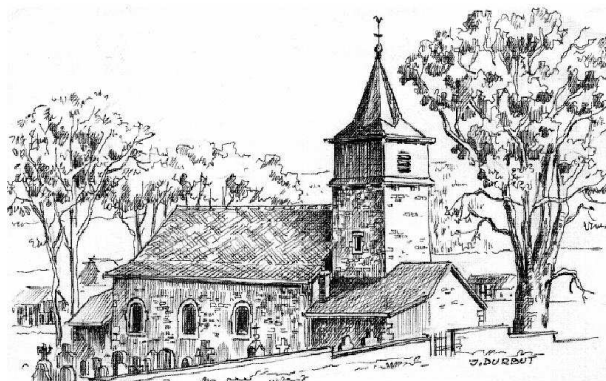
C'est ainsi que, petit à petit, un « centre » a émergé aux alentours des principaux commerces. Toutefois, ce centre s'est davantage réalisé par la juxtaposition de bâtiments communaux que par une véritable réflexion urbanistique.

Depuis un certain temps, BdA essaie d'influencer les autorités communales afin de mener une réflexion de fond sur l'aménagement des parcelles entourant l'école, la Mairie et les immeubles de la Rue de Lausanne afin d'en faire un réel centre du village, convivial et harmonieux.

Aujourd'hui, il est question d'envisager la construction de bâtiments pour le parascolaire à proximité de l'école, mais également d'implanter la crèche intercommunale et un D2 (appartements à encadrement léger pour personnes âgées) sur les parcelles situées au-dessus de l'école.

BdA est conscient des nombreux et profonds changements qui pourraient s'opérer dans cette zone sensible. Pour cette raison, nous pensons que cette conjonction de projets représente une occasion unique (et peut-être même la dernière) de créer un centre cohérent sur le plan urbanistique. Nous souhaitons donc accompagner ces projets d'une étude d'ensemble afin qu'il ne s'agisse pas uniquement de juxtaposer des bâtiments. Il sera également nécessaire d'étudier la circulation automobile que ces aménagements engendreront afin de conserver qualité de vie des riverains et fluidité du trafic.

- **Raphaël Petite**



Truc écolo

Internet en voie de polluer plus que l'aviation

Le terme "Cloud computing" (traduction: "l'informatique dans les nuages") décrit la tendance, actuellement en forte croissance, de ne plus stocker ses logiciels sur son ordinateur mais de les exploiter par internet. Cette terminologie se réfère à toute opération effectuée par internet, y compris l'utilisation du courriel ou des moteurs de recherche. L'augmentation du recours à cette technologie se base sur l'illusion que l'informatique ne consomme plus de ressources matérielles, et est donc écologique.

En réalité, c'est tout le contraire: plus d'activité électronique dans le ciel implique des "data centres" toujours plus nombreux et toujours plus importants sur terre. En 2000, ces centres consommaient 0.6% de l'électricité mondiale. En 2005, le chiffre se monte à 1%. Par exemple, chaque recours à un moteur de recherche consomme autant d'électricité que la préparation d'une tasse de café.

On estime que d'ici 2020, la pollution de l'informatique dans les nuages atteindra 670 millions de tonnes de CO2, dépassant celui produit par l'aviation.

Réfléchissez-y donc deux fois avant de faire votre prochaine recherche sur internet. Et posez-vous la question de savoir s'il est vraiment nécessaire d'adresser votre réponse à *tous* les destinataires du dernier courriel reçu.

- **Bridget Dommen**



Crèche, équipements parascolaires et logements pour personnes âgées : quel avenir ?

Préoccupés par l'aménagement du territoire communal qui fait l'objet de nombreux projets et de beaucoup de convoitises dans le secteur ouest de Bellevue, les élus de BdA ne sont pas restés inactifs depuis le début de la législature.

Par le biais de la commission de l'urbanisme dont la présidence est assurée par l'un de nos membres, nous avons fait en sorte que la commune reprenne en main son destin, plutôt que de subir les conséquences de décisions prises ailleurs.

C'est ainsi que BdA, avec le soutien de représentants des deux autres groupes politiques, a déposé une motion proposant de regrouper au centre du village plusieurs bâtiments publics qu'il était initialement prévu de construire dans le secteur des "Tuilots".

Cette motion a été adoptée par le Conseil municipal à l'unanimité et découle d'une réflexion globale portant à la fois sur les besoins socioculturels de la population et les possibilités dont dispose Bellevue pour les satisfaire, si possible en partenariat avec les communes voisines.

En effet, il nous semblait peu judicieux de construire une crèche et une structure pour personnes âgées (D2) dans le secteur des "Tuilots" qui est voué à un fort développement d'activités économiques et à une intensification du trafic routier avec toutes les nuisances qui en découlent. De plus, nous ne souhaitons pas confiner les tout-petits et les aînés à l'écart des commerces et des transports publics.

Par ailleurs, la loi exige désormais des communes qu'elles mettent à disposition des infrastructures parascolaires pour répondre aux besoins des élèves et de leurs parents. Il nous a paru opportun de regrouper des structures complémentaires – crèche intercommunale, restaurant pour les élèves, nouvelle salle des maîtres et locaux pour des activités liées à

l'école ou à des associations communales – avec un établissement pour personnes âgées (D2) au cœur même du village.

L'emplacement prévu - dont l'école constitue l'épicentre naturel et les parcs publics alentour un cadre de vie fort agréable - est constitué de terrains communaux affectés à des activités d'intérêt public. Par ailleurs, les études préliminaires démontrent, à l'appui de diverses variantes et moyennant quelques précautions relatives à la circulation, la totale faisabilité de ce projet d'avenir.

Cette vision de l'aménagement urbanistique du centre de Bellevue est fondée sur notre ferme volonté de favoriser la mixité entre les générations et de renforcer ainsi les contacts entre les habitants, les élèves, les jeunes enfants, les parents et les grands-parents, et les commerçants. Elle s'inscrit résolument dans une perspective de développement durable - au plein sens du terme - dans la mesure où elle combine harmonieusement des impératifs sociaux en utilisant judicieusement l'espace et les terrains disponibles tout en favorisant les commerces de proximité et la convivialité.

Espérons que ce projet, qui fait l'objet d'un large consensus de principe au sein des autorités communales, aboutira rapidement et sans opposition fâcheuse à une réalisation exemplaire ! Ce sera pour tous les habitants, petits et grands, anciens et nouveaux, un bien joli cadeau de Noël...

• **Dominique Anklin**

NB : le texte de la motion et l'exposé des motifs y relatif sont disponibles, sur demande, auprès de BdA. Le périmètre du projet d'aménagement est délimité par un tracé rouge sur l'illustration ci-après.



Modération du trafic de transit: le bon sens retrouvé !

Suite à la présentation publique du projet qui visait à tester pratiquement les effets d'une circulation à sens unique sur le chemin de la Chênaie, diverses réactions de riverains ainsi qu'une pétition sont parvenues à la Mairie pour tenter d'empêcher cette expérience.

Fallait-il pour autant renoncer à l'objectif initial qui visait à réduire le trafic pendulaire et revenir sur la décision prise par le Conseil municipal ? Autrement dit, fallait-il admettre, par manque de courage politique, que les pressions exercées par une minorité remettent en cause toute tentative de modérer la circulation motorisée dans cette partie très habitée de la commune ?

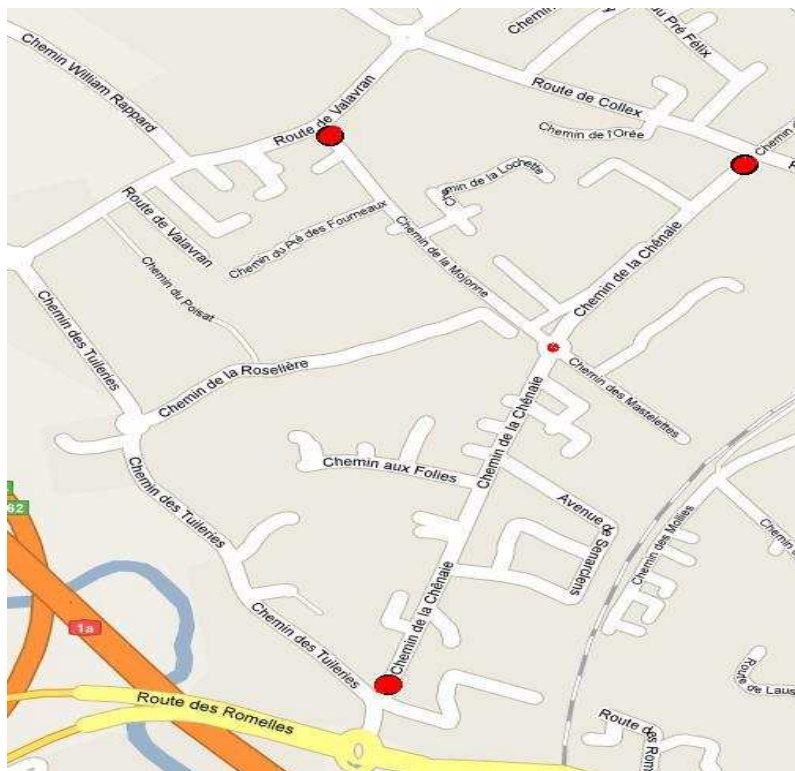
Les autorités communales ont, à juste titre, considéré que non et se sont employées, avec le concours d'un bureau d'ingénieur spécialisé et le soutien de la Direction générale de la mobilité, à trouver une solution alternative, qui tiennent compte de certaines remarques pertinentes exprimées par les riverains, pour atteindre le but qu'elles s'étaient fixé.

Cette nouvelle solution consiste à mettre les chemins de traverse, soit la Chênaie et la Mojonne, en « zones 20 et 30 » afin de dissuader les pendulaires d'y circuler et de réduire la vitesse des véhicules. Outre la diminution du trafic motorisé de transit et la place accordée aux piétons et cyclistes, ce concept de circulation à vitesse réduite a également pour avantage une réalisation rapide et peu coûteuse.

Conformément à la volonté du Conseil municipal, qui a largement suivi les recommandations de la commission d'urbanisme, cette nouvelle solution sera expérimentée pendant six mois avant de procéder aux aménagements complémentaires et d'instaurer une solution définitive.

Gageons que cette tentative de modération du trafic motorisé apportera plus de tranquillité aux riverains et de sécurité aux usagers adeptes de la mobilité douce !

- **Dominique Anklin & Thomas Vetterli**



Qu'est-ce qu'une zone 20 ?

Il s'agit d'une zone dans laquelle la vitesse est limitée à 20 km/h, les piétons ont la priorité (mais ne doivent pas gêner inutilement les véhicules) et peuvent utiliser toute l'aire de circulation et enfin il n'y a pas de passages piétons marqués.

Qu'est-ce qu'une zone 30 ?

Il s'agit d'une zone dans laquelle la vitesse est limitée à 30 km/h, la priorité de droite est en vigueur, les piétons peuvent choisir où traverser la chaussée (il n'y a pas de passage piétons, sauf exception), les voitures et les deux-roues restent prioritaires sur les piétons, les vélos peuvent rouler à contresens (si cela est signalé) et les trottinettes, rollers, planches à roulettes, vélos d'enfants ont le droit de circuler sur la chaussée et sur le trottoir.

Source : http://etat.geneve.ch/dt/mobilite/a_votre_service-voitures_scooters-8896.html

La Dépêche, ainsi que tous les membres de BdA vous ont accompagnés avec beaucoup de plaisir tout



au long de cette année.

Nous vous souhaitons une année à venir pleines de promesses et de succès.

Nos meilleurs vœux de Bonheur pour 2010.